

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°56/2023

des délibérations du conseil municipal

Séance du 08 décembre 2023



Date de la convocation : 4 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 08 décembre, à 14 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Dominique VINCENTI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Mise en place de pas d'âne dans une ruelle communale. Plan de financement.

Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de réaliser des pas d'âne dans une ruelle afin de permettre son accès à une personne handicapée (amputation d'une jambe au niveau du genou).

Les travaux se décomposeront de la façon suivante :

- Démolition des petits escaliers,
- Enlèvement du béton des petits escaliers,
- Réalisation de pas d'ânes avec des nez de marche en granit flammé,
- Réalisation d'un dallage en pierre de granit sur un lit de béton, en gardant le même aspect que les autres ruelles du village déjà revêtues.

Le Maire indique que le coût global de ce projet s'élève à 3412 euros HT (3783,20 euros TTC), soit travaux (3112 euros HT), maîtrise d'œuvre (300 euros HT).

Le Maire précise aux conseillers que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assurer son autofinancement et propose le plan de financement suivant :



Collectivité de Corse Dotation quinquennale (80%)	Autofinancement (20%)
2729,60 euros	682,40 euros

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

- Emet un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition du maire et l'autorise à solliciter le concours financier de la collectivité de Corse, au titre de la dotation quinquennale, conformément au plan de financement qui lui a été présenté,
- Charge le maire de souscrire le marché,
- Donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de ce projet de marché, de son exécution et au règlement des acomptes et décompte général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



Vincenti
D. VINCENTI